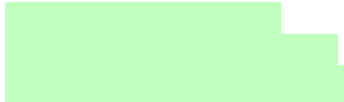




Le 21 mai 2020

PAR COURRIEL



Karine Charest

Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0174

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1^{er} mai 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

- «1. *une copie du contrat que Hydro Québec a avec les compagnies LinkedIn et Indeed.*
2. *les montants payés à Indeed et LinkedIn du 1 décembre 2019 au 30 avril 2020.* »

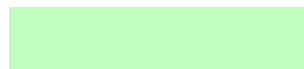
En réponse à votre demande en lien avec LinkedIn, Hydro-Québec a effectivement un contrat avec ce fournisseur pour des services de recrutement de ressources, d'une durée initiale de 3 ans. Ce contrat a été renouvelé le 5 mai dernier pour une période d'un an. Les montants payés par Hydro-Québec pour la période visée par votre demande s'élèvent à un peu plus de 35 000 \$. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les copies de contrats, car ils contiennent des renseignements de nature commerciale que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Concernant votre demande en lien avec Indeed, nous vous informons qu'Hydro-Québec n'a pas de contrat avec ce fournisseur et ne détient donc aucun document. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe. Notez que nous avons toutefois fait un essai temporaire et gratuit de l'outil d'Indeed.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Karine Charest

p. j.